

Note d'information aux résidents

Mesures préventives COVID-19

Mise à jour du 17 mars 2020

Chère résidente, cher résident,

Les nouvelles décisions prises par le Gouvernement, mais aussi les précisions données par le monde médical, nous conduisent à adapter notre plan de mesures préventives au sein de la Résidence.

Pour mémoire, le mode de transmission est le même que pour la grippe

« Le coronavirus se transmet par voie aérienne en toussant ou éternuant, par contact rapproché entre deux personnes, ou par l'intermédiaire d'un objet ou d'une surface, préalablement touché par un malade. »

Et par conséquent, les **attitudes et comportements individuels sont essentiels pour éviter d'attraper et de transmettre ce virus**, qui est lui-même très vulnérable. Pour mémoire, le virus responsable du Covid-19 :

- N'est pas aéroporté (n'est pas transporté dans l'air, comme l'est le virus responsable de la gastro par exemple) : **maintenez une distance d'au moins 1 mètre entre vous et les autres personnes**
- Par contre il est possible de le transporter sur soi, tout particulièrement par les mains : **lavez-vous très régulièrement les mains, ou utilisez par défaut une solution hydro alcoolique pour vous désinfecter les mains**
- Est particulièrement contagieux, 2 à 3 fois plus que celui de la grippe saisonnière, qui entraîne les décès de plusieurs milliers de personnes chaque année en France : **isolez-vous le plus possible dans votre appartement, rencontrez le moins de personnes possibles.**

Compte tenu de ces précisions et des directives gouvernementales de confinement, **nous mettons en place les mesures suivantes au moins jusqu'au 10 avril 2020 :**

- **Nous fermons la salle de restaurant dès mardi soir pour l'ensemble des résidents. Le service de Restauration est maintenu par un service de portage des repas dans les appartements, service qui fait l'objet d'une note spécifique**

Jean-François MARTINEZ
Directeur

- **Nous fermons tous les salons de la Résidence, et par corollaire, annulons toutes les animations prévues au programme.** Ceci est valable pour toutes les activités qui seraient à l'initiative de l'ADR
- **Nous restreignons l'accès à la résidence aux seules personnes ayant un motif indispensable de visite,** notamment le personnel médical et infirmier (**dont celui du CSI**), les aides à la personne (**dont celui de l'ASSAD et de la Copropriété**), d'une façon générale les aidants des résidents particulièrement vulnérables (donc les amis et membres de la famille, en limitant autant que faire se peut à une personne, intervenant uniquement dans ce cadre), les entreprises extérieures uniquement en cas d'urgence avérée (réparation suite à fuite d'eau, serrures bloquées, panne d'ascenseur, par exemple). Pour toute autre prestation, comme coiffure, cours de yoga, câblage internet/box, aucun intervenant ne sera autorisé à pénétrer dans la Résidence
- **Nous mettons en place dès lundi 23 mars un dispositif d'aide aux courses alimentaires (y compris les produits frais, à l'exception des produits surgelés) et produits d'hygiène de première nécessité par le Petit Magasin.** Dans ce cadre le **Petit Magasin livrera vos commandes tous les jours dans vos appartements, les commandes étant passées de 08h00 à 12h00 en téléphonant au « 06 01 33 93 78 ».** Si vous vous faites livrer en direct des denrées alimentaires par votre magasin, les livreurs devront déposer les colis à l'accueil, qui vous informera de leur arrivée. Vous pourrez faire appel à l'ASSAD pour vous les faire apporter jusqu'à votre logement.
- Les règlements de vos factures sont à déposer à l'accueil, le bureau de la comptabilité étant fermé.

Nous réinsistons pour que vous limitiez vos déplacements en dehors de la Résidence (optez pour le zéro déplacement, et **si vous êtes contraint de sortir, n'oubliez pas de vous munir à chaque déplacement d'une attestation de déplacement dérogatoire** – modèle ci-joint – que vous pourrez vous procurer à l'Accueil de la Résidence.

Par contre, nous vous conseillons les promenades dans le parc de la Résidence, toujours en respectant les consignes élémentaires de protection, rappelées ci-dessus.

Protégez-vous, protégez votre entourage,
Bien respectueusement

Jean-François Martinez
Directeur

